



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

POUVOIR ADJUDICATEUR	Hauts de Seine Habitat - OPH 45, rue Paul Vaillant Couturier 92 300 LEVALLOIS PERRET
Représentant du Pouvoir Adjudicateur	M. le Directeur Général de Hauts de Seine Habitat - OPH
OBJET DU MARCHÉ	MARCHE DE CONSEIL, D'ASSISTANCE JURIDIQUE et de REPRESENTATION EN JUSTICE.
DATE et HEURE limites de remise des Offres	18 décembre 2017 à 16 heures délai de rigueur

SOMMAIRE

- 1 Désignation du pouvoir adjudicateur
- 2 Périmètre de la consultation
- 3 Caractéristiques du marché
- 4 Contenu du dossier de consultation
- 5 Présentation et sélection des candidatures
- 6 Présentation et critères de jugement des offres
- 7 Modification du dossier de consultation
- 8 Conditions de remise des offres
- 9 Demande de renseignements
- 10 Marché(s) complémentaire(s)
- 11 Echanges du Pouvoir Adjudicateur au candidat
- 12 Loi applicable et règlement des litiges

1 Désignation du pouvoir adjudicateur

Hauts de Seine Habitat - OPH
45 rue Paul Vaillant Couturier
92 300 – LEVALLOIS PERRET
Tel : 01.47.57.31.77
Fax : 01.82.64.90.94

2 Périmètre de la consultation

L'accord-cadre est passé selon une procédure adaptée en vertu des dispositions des articles 27, 28, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pris en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

3 Caractéristiques du marché

3.1 Objet du marché

La présente consultation a pour objet les missions de conseils, d'assistance juridiques et de représentation en justice auprès de Hauts-de-Seine Habitat – OPH.

CPV : 79110000-8 : Services de conseils et de représentation juridiques.

3.2 Durée du marché

Le marché est passé pour une durée courant à compter de sa notification et prenant fin au 31 décembre 2018.

Il est ensuite reconductible trois (3) fois par période de un (1) an moyennant le respect d'un préavis de quatre (4) mois avant échéance annuelle en cas de non reconduction.

3.3 Allotissement

3.3.1 Généralités

Le marché est alloti de la manière suivante :

- Lot 1 : Droit du recouvrement des impayés et des procédures civiles d'exécution : Multi attributaire (5)
- Lot 2 : Droit civil et gestion locative : Multi attributaire (3)
- Lot 3 : Droit commercial, des sociétés et des associations : Mono attributaire
- Lot 4 : Droit pénal et des procédures pénales : Mono attributaire
- Lot 5 : Droit social et droit de la Fonction Publique : Multi attributaire (3)
- Lot 6 : Droit de l'immobilier, de l'aménagement urbain, de la construction et de l'urbanisme : Mono attributaire
- Lot 7 : Droit de l'environnement et de l'énergie : Mono attributaire
- Lot 8 : Droit des Marchés Publics : Mono attributaire
- Lot 9 : Droit des Assurances et des responsabilités : Mono attributaire
- Lot 10 : Droit des nouvelles technologies, de l'information et de la communication : Mono attributaire
- Lot 11 : Droit fiscal : Mono attributaire

3.4 Forme et nature du marché

Il s'agit d'un accord-cadre à bons à bons de commande multi attributaires pour les lots 1, 2 et 5 et mono-attributaires pour les lots 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.

Le nombre minimum et maximum de titulaires retenus pour les lots multi attributaires est fixé de la façon suivante, sous réserve d'un nombre suffisant de candidat. :

- Lot n°1 : 5 titulaires
- Lot n°2 : 3 titulaires
- Lot n°5 : 3 titulaires

Le marché est un marché à prix unitaires.

Les quantités sont fixées par les bons de commande émis en fonction des besoins de Hauts de Seine Habitat - OPH. Les bons de commande pourront être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché sans que leur durée n'excède d'un mois l'échéance du marché.

3.3.2 Méthode d'attribution des lots

Conformément à l'article 12 du décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur informe les candidats qu'ils peuvent soumissionner à tous les lots.

3.5 Forme des prix du marché

Les prix des lots 1 à 10 sont unitaires : le bordereau de prix unitaire (BPU) (annexes financières n° 1 aux actes d'engagement de chacun des lots) engagé via les bons de commande. Les quantités sont fixées par les bons de commande émis en fonction des besoins de Hauts de Seine Habitat - OPH.

Le lot 11 est à prix mixte unitaire et forfaitaire.

3.6 Variantes et Prestations Supplémentaires Eventuelles

Les candidats ne sont pas autorisés à proposer de solutions variantes dans leur offre.

Aucune option n'est ouverte. Les prestations supplémentaires éventuelles sont sans objet.

3.7 Compléments apportés aux CCAP et au CCTP

Les candidats ne doivent pas apporter de compléments au Cahier des Clauses Administratives Particulières ou au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

3.8 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours courant à compter de la date limite de réception des offres.

3.9 Forme juridique en cas de groupement

Dans l'hypothèse d'un groupement économique aucune forme n'est imposée.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

3.10 Clauses sociales – environnementales

Sans objet.

3.11 Négociation

Aucune négociation n'est prévue.

4 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement pour chaque candidat.

Il comprend les pièces suivantes :

- Un Règlement de la Consultation (R.C.) commun à tous les lots ;
- Un Acte d'Engagement (A.E.) par lot ;
- Un Bordereau de Prix Unitaires (B.P.U) par lot constituant une annexe financière n°1 à l'acte d'engagement ;
- Un devis quantitatif estimatif (DQE) par lot, permettant l'analyse financière des BPU
- Un Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) commun à tous les lots ;
- Un Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes, commun à tous les lots
- Cadre du mémoire technique par lot ;

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur la plate forme de dématérialisation de l'Office à l'adresse suivante : <http://hautsdeseine-habitat.e-marchespublics.com>

Il peut également être retiré sur place les jours ouvrés à l'adresse et aux horaires d'ouverture suivants, mais UNIQUEMENT sur réservation (par téléphone, mail ou fax) :

Hauts de Seine Habitat - OPH

Direction Générale – Service des Marchés Publics

Rez-de-chaussée aile droite- Bureaux 10/13

45, rue Paul Vaillant Couturier

92 300 LEVALLOIS PERRET

marches@hdshabitat.fr

Tél : 01.47.57.31.77

Horaires : du lundi au jeudi de 9H00 à 17H00 et le vendredi de 9H00 à 16H00.

5 Présentation et sélection des candidatures

Tous les documents, pièces et attestations remis au titre de la candidature ou de l'offre par les candidats sont établis en langue française. A défaut, ils doivent être accompagnés d'une traduction en langue française certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Tous les documents signés devront l'être par une personne habilitée à engager le candidat, avec indication du nom et de la qualité du signataire.

Les candidats devront produire un dossier complet, comprenant les pièces indiquées à l'article 5.1. : Pièces relatives à la candidature et à l'article 5.2. : Pièces relatives à l'offre.

5.1 Pièces relatives à la candidature (Cf. Arrêté du 9 mars 2016 fixant la liste des renseignements et documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics)

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent produire les éléments suivants :

- **Eléments relatifs à la situation propre du candidat**

⇒ Imprimé DC1 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants) joint au DCE à compléter et signer en original dans sa version mise à jour disponible, ou document similaire reprenant toutes les informations demandées dans le DC1

⇒ Imprimé DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) joint au DCE à compléter ou document similaire reprenant toutes les informations demandées dans le DC2

⇒ Document(s) attestant des pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat

- **Eléments financiers**

⇒ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

⇒ Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur

- **Eléments techniques**

⇒ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,

- **Références professionnelles**

⇒ Présentation d'une liste des principaux services en lien avec l'objet du marché effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons des travaux sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

⇒ Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de la conduite des travaux de même nature que celle du marché (attestation d'inscription au barreau ou justification des conditions légales habilitant le candidat à réaliser des consultations juridiques à titre accessoire dans son domaine d'activité au regard du lot auquel il candidate conformément aux exigences des articles 54 et suivants de la loi du 31 décembre 1971)

Les entreprises de création récente pourront justifier de leurs capacités professionnelles, techniques, et financières par tout moyen de preuve et notamment par la présentation des titres d'études ou de l'expérience professionnelle du ou des responsables des prestations.

Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie, comportant les mentions prévues à l'article R3243-1 du Code du Travail ou les documents équivalents. Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.

5.2 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont analysées sur la base des justificatifs et pièces remises par les candidats dans l'enveloppe.

➤ Conseils juridiques

L'article 54 de la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques indique que « nul ne peut directement ou par personne interposée, à titre habituel et rémunéré, donner des consultations juridiques ou rédiger des actes sous-seing privé, pour autrui : s'il n'est titulaire d'une licence en droit ou s'il ne justifie, à défaut, d'une compétence juridique appropriée à la consultation et à la rédaction d'actes en matière juridique qu'il est autorisé à pratiquer conformément aux articles 56 et 66. »

➤ Représentation juridique

Pour la représentation en justice des personnes publiques en cas de difficultés contentieuses, l'article 4 de la loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques précise que « nul ne peut, s'il n'est avocat, assister ou représenter les parties, postuler et plaider devant les juridictions et les organismes juridictionnels ou disciplinaires de quelque nature que ce soit, sous réserve des dispositions régissant les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation et les avoués près de la cours d'appel. ». En conclusion, seuls les avocats peuvent concourir dans les marchés publics de représentation en justice.

5.3 Forme juridique de la candidature en cas de groupement

Dans l'hypothèse d'un groupement économique aucune forme n'est imposée.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

6 Présentation et critères de jugement des offres

6.1 Pièces relatives à l'offre

- ⇒ Un **Acte d'Engagement (A.E) par lot** à compléter, dater et signer en original par les représentants qualifiés de toutes les entreprises concurrentes ayant vocation à être titulaire du marché
- ⇒ Un **Bordereau de Prix Unitaires (B.P.U.) par lot**, conforme au cadre du DCE. Tous les articles du Bordereau de Prix Unitaires seront complétés en détail, et ce dans le respect du cadre
- ⇒ Un **Devis Quantitatif Estimatif (D.Q.E) par lot**, conforme au cadre du DCE
- ⇒ **DPGF** pour le lot 11
Tous les articles du Devis Quantitatif Estimatif seront complétés en détail **avec les prix du Bordereau de Prix Unitaires.**
- ⇒ Un **mémoire technique** conforme au cadre du DCE

Il est par ailleurs demandé aux candidats de transmettre une copie des pièces relatives à la candidature et à l'offre sur support dématérialisé (CD, clé USB,...).

6.2 Critères de jugement des offres

La présente procédure est lancée en appel d'offres ouvert en application des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Une note sera attribuée par critère, le total des notes des critères de chaque proposition permettant d'opérer un classement objectif des entreprises candidates. Afin d'affiner l'analyse, ces notes seront pondérées en fonction de l'importance de chacun des critères, de la façon suivante :

Lots 1, 2 et 3 :

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
VALEUR TECHNIQUE	Moyens humains, structuration de l'équipe dédiée	5	55%
	Méthodologie du traitement des demandes d'intervention	5	
	Qualité des actes rendus, analysée sur la base des modèles de consultations d'actes produits par les candidats	5	
	Méthodologie en matière de veille juridique	5	
	Total sur 20 points		

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
PRIX DES PRESTATIONS	Total DQE Note = (Offre la moins disante / offre étudiée) x note maximale x la pondération	20	30%
	Total sur 20 points		

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
DELAI	Délai à compter de la saisie du titulaire (bon de commande, téléphone, courriel, télécopie) pour le traitement des demandes à caractère normal et méthodologie (réactivité, disponibilité des équipes) pour tenir le délai (planning type)	10	15%
	Délai de la saisie du titulaire (bon de commande, téléphone, courriel, télécopie) pour le traitement des demandes à caractère urgent et méthodologie pour tenir le délai (planning type, réactivité, disponibilité des équipes)	10	
	Total sur 20 points		

Cf. détail dans cadres de mémoire technique

Lot 4 :

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
VALEUR TECHNIQUE	Moyens humains, structuration de l'équipe dédiée	5	55%
	Méthodologie du traitement des demandes d'intervention	5	
	Qualité des actes rendus, analysée sur la base des modèles de consultations d'actes produits par les candidats	5	
	Méthodologie en matière de veille juridique	5	
	Total sur 20 points		

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
PRIX DES PRESTATIONS	Total DQE Note = (Offre la moins disante / offre étudiée) x note maximale x la pondération	20	30%
	Total sur 20 points		

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
DELAI	Délai à compter de la saisie du titulaire (bon de commande, téléphone, courriel, télécopie) pour le traitement des demandes à caractère normal et méthodologie (réactivité, disponibilité des équipes) pour tenir le délai (planning type)	10	15%
	Délai de la saisie du titulaire (bon de commande, téléphone, courriel, télécopie) pour le traitement des demandes à caractère urgent et méthodologie pour tenir le délai (planning type, réactivité, disponibilité des équipes)	10	
	Total sur 20 points		

Cf. détail dans cadres de mémoire technique

Lot 5:

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
VALEUR TECHNIQUE	Moyens humains, structuration de l'équipe dédiée	3	55%
	Méthodologie du traitement des demandes d'intervention	7	
	Qualité des actes rendus, analysée sur la base des modèles de consultations d'actes produits par les candidats	8	
	Méthodologie en matière de veille juridique	2	
	Total sur 20 points		

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
PRIX DES PRESTATIONS	Total DQE Note = (Offre la moins disante / offre étudiée) x note maximale x la pondération	20	15%
	Total sur 20 points		

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
DELAI	Délai à compter de la saisie du titulaire (bon de commande, téléphone, courriel, télécopie) pour le traitement des demandes à caractère normal et méthodologie (réactivité, disponibilité des équipes) pour tenir le délai (planning type)	10	30%
	Délai de la saisie du titulaire (bon de commande, téléphone, courriel, télécopie) pour le traitement des demandes à caractère urgent et méthodologie pour tenir le délai (planning type, réactivité, disponibilité des équipes)	10	
	Total sur 20 points		

Cf. détail dans cadre de mémoire technique

Lots 6 et 7 :

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
VALEUR TECHNIQUE	Moyens humains, structuration de l'équipe dédiée	4	55%
	Méthodologie du traitement des demandes d'intervention	6	
	Qualité des actes rendus, analysée sur la base des modèles de consultations d'actes produits par les candidats	6	
	Méthodologie en matière de veille juridique	4	
	Total sur 20 points		

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
PRIX DES PRESTATIONS	Total DQE Note = (Offre la moins disante / offre étudiée) x note maximale x la pondération	20	30%
	Total sur 20 points		

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
DELAI	Délai à compter de la saisie du titulaire (bon de commande, téléphone, courriel, télécopie) pour le traitement des demandes à caractère normal	10	15%
	Délai à compter de la saisie du titulaire (bon de commande, téléphone, courriel, télécopie) pour le traitement des demandes à caractère urgent** spécifié	10	
	Total sur 20 points		

Cf. détail dans cadres de mémoire technique

Lot 8:

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
VALEUR TECHNIQUE	Moyens humains, structuration de l'équipe dédiée	3	55%
	Méthodologie du traitement des demandes d'intervention	3	
	Qualité des actes rendus, analysée sur la base des modèles de consultations d'actes produits par les candidats	7	
	Méthodologie en matière de veille juridique	7	
	Total sur 20 points		

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
PRIX DES PRESTATIONS	Total DQE Note = (Offre la moins disante / offre étudiée) x note maximale x la pondération	20	30%
	Total sur 20 points		

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
DELAI	Délai à compter de la saisie du titulaire (bon de commande, téléphone, courriel, télécopie) pour le traitement des demandes à caractère normal et méthodologie (réactivité, disponibilité des équipes) pour tenir le délai (planning type)	10	15%
	Délai de la saisie du titulaire (bon de commande, téléphone, courriel, télécopie) pour le traitement des demandes à caractère urgent et méthodologie pour tenir le délai (planning type, réactivité, disponibilité des équipes)	10	
	Total sur 20 points		

Cf. détail dans cadre de mémoire technique

Lot 9:

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
VALEUR TECHNIQUE	Moyens humains, structuration de l'équipe dédiée et périmètre d'intervention	4	50%
	Méthodologie du traitement des demandes d'intervention	3	
	Qualité des consultations rendues, analysée sur la base des modèles de compte rendus et courriers produits par les candidats	8	
	Méthodologie en matière de veille juridique	5	
	Total sur 20 points		

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
PRIX DES PRESTATIONS	Total DQE Note = (Offre la moins disante / offre étudiée) x note maximale x la pondération	20	30%
	Total sur 20 points		

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
DELAI	Délai à compter de la saisie du titulaire (bon de commande, téléphone, courriel, télécopie) pour le traitement des demandes à caractère normal	10	20%
	Délai à compter de la saisie du titulaire (bon de commande, téléphone, courriel, télécopie) pour le traitement des demandes à caractère urgent** spécifié	10	
	Total sur 20 points		

Cf. détail dans cadre de mémoire technique

Lot 10:

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
VALEUR TECHNIQUE	Moyens humains, structuration de l'équipe dédiée et périmètre d'intervention	5	50%
	Méthodologie du traitement des demandes d'intervention	5	
	Qualité des consultations rendues, analysée sur la base des modèles de compte rendus et courriers produits par les candidats	5	
	Méthodologie en matière de veille juridique	5	
	Total sur 20 points		

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
PRIX DES PRESTATIONS	Total DQE Note = (Offre la moins disante / offre étudiée) x note maximale x la pondération	20	30%
	Total sur 20 points		

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
DELAI	Délai à compter de la saisie du titulaire (bon de commande, téléphone, courriel, télécopie) pour le traitement des demandes à caractère normal et méthodologie (réactivité, disponibilité des équipes) pour tenir le délai (planning type)	10	20%
	Délai de la saisie du titulaire (bon de commande, téléphone, courriel, télécopie) pour le traitement des demandes à caractère urgent et méthodologie pour tenir le délai (planning type, réactivité, disponibilité des équipes)	10	
	Total sur 20 points		

Cf. détail dans cadre de mémoire technique

Lot 11 :

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
VALEUR TECHNIQUE	Moyens humains, structuration de l'équipe dédiée	10	55%
	Méthodologie du traitement des demandes d'intervention Voir cadre Mémoire Technique	40	
	Méthodologie en matière de veille juridique	10	
	Total sur 60 points		

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
PRIX DES PRESTATIONS	Prix forfaitaire DPGF	10	30%
	Total DPGF Note = (Offre la moins disante / offre étudiée) x note maximale x la pondération	10	
	Total sur 20 points		

Critères d'attribution	Appréciation du critère	Note	Pondération
DELAI	Délai à compter de la saisie du titulaire (bon de commande, téléphone, courriel, télécopie) pour le traitement des demandes à caractère normal et méthodologie (réactivité, disponibilité des équipes) pour tenir le délai (planning type)	10	15%
	Délai de la saisie du titulaire (bon de commande, téléphone, courriel, télécopie) pour le traitement des demandes à caractère urgent et méthodologie pour tenir le délai (planning type, réactivité, disponibilité des équipes)	10	
	Total sur 20 points		

Cf. détail dans cadres de mémoire technique

NB -

Le Devis Quantitatif Estimatif joints au présent DCE sera complété par le candidat à partir des prix du Bordereau de Prix Unitaires. Ce DQE est un outil d'analyse des offres par Hauts de Seine Habitat - OPH et n'est pas représentatif de ses volumes d'achat.

Les quantités exprimées dans le DQE sont des estimations. En aucun cas l'Office n'est engagé sur ces quantités.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau de prix prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du devis type sera rectifié en conséquence si le candidat a confirmé les prix de son Bordereau des Prix Unitaires. Pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres dans l'acte d'engagement, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre.

L'offre qui obtiendra le plus de points sera retenue.

En cas d'égalité de points, le critère 1 prévaudra pour départager les candidats, puis le critère 2.

Hauts de Seine Habitat - OPH se réserve à tout moment le droit de ne pas donner suite à la consultation pour motif d'intérêt général.

7 Offre anormalement basse

Conformément à l'article 60 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, si l'offre d'un candidat paraît anormalement basse, Hauts-de-Seine Habitat procédera à sa détection. Le candidat devra être en mesure de fournir toutes précisions et justifications de nature à expliquer le(s) prix proposé(s). En cas d'absence de justification ou en cas de justification ne permettant d'expliquer le(s) prix de manière satisfaisante, l'offre du candidat sera rejetée.

8 Modification du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter **au plus tard 5 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

9 Conditions de remise des offres

9.1 Plis sous format papier

L'enveloppe postale devra présenter les mentions suivantes :

Marché de services relatif à des prestations de conseil, d'assistance juridique et de représentation en justice - Hauts-de-Seine HABITAT

<< Lot(s) ... >>

NE PAS OUVRIR

Les offres seront adressées avant la date et heure limites fixées **en première page du présent RC.**

- Soit sous pli recommandé avec accusé de réception :
Hauts de Seine Habitat - OPH
Direction Générale – Service des Marchés Publics
Rez-de-chaussée aile droite– Bureaux 10 /13
45, rue Paul Vaillant Couturier
92 300 LEVALLOIS PERRET
- Soit remises contre récépissé à l'adresse suivante :
Hauts-de-Seine Habitat - OPH
Direction Générale – Service des Marchés Publics
Rez-de-chaussée aile droite– Bureaux 10 /13
45, rue Paul Vaillant Couturier
92 300 LEVALLOIS PERRET
Horaires : du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Les offres devront être remises avant la date et l'heure indiquées en première page du présent document.

Si elles sont envoyées par la poste, elles devront parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

Les plis parvenus après les dates et heures fixées ou ne présentant pas les indications relatives à l'enveloppe, de même que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront retournés à leurs auteurs.

9.2 Plis dématérialisés

Les offres pourront être envoyées sur la plate forme de dématérialisation de l'Office à l'adresse suivante, avant les dates et heure limites de réception :

<http://hautsdeseine-habitat.e-marchespublics.com>

1) **Pour déposer un pli électronique** sur E-marchespublics.com il est nécessaire de :

A/ Etre équipé d'un système d'exploitation de type : Windows XP, Vista ou supérieur

B/ Etre équipé d'un navigateur de type suivant : Internet Explorer 6 ou supérieur, Mozilla Firefox 3 ou supérieur, chrome ...

C/ Etre équipé d'un certificat électronique :

Suite à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique, les certificats RGS ** (niveau minimum) seront acceptés dès le 01 octobre 2012. Attention, seuls les certificats RGS ** (niveau minimum) et RGS*** seront acceptés sur la plateforme après le 18 mai 2013. Ces certificats devront appartenir soit :

- A la liste tenue à jour par la DGME consultable ici : (recommandé)

<http://references.modernisation.gouv.fr/liste-des-offres-r%C3%A9f%C3%A9renc%C3%A9es>

- A la liste européenne tenue à jour par la commission européenne consultable ici : http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm

Attention : si le certificat n'est pas référencé sur les 2 listes ci-dessus, ou si l'opérateur économique utilise son propre outil de signature, celui-ci doit permettre la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement, en fournissant l'adresse du site Internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement, et l'adresse permettant d'accéder à l'outil de vérification.

Ces informations doivent être fournies sur un document séparé sous la désignation « A propos de la signature ».

Les formats de signature acceptés à partir du 01/10/2012 sont XADES, CADES, PADES, PKCS#7 (.p7s).

Si vous n'êtes pas équipé, il est impératif de prévoir un délai de 1 à 2 semaines pour obtenir ce type de certificat (préparation des pièces, acquisition, installation...)

D/ Vous devez disposer de JAVA (version 1.6 minimum, mise à jour 18 minimum) : JAVA est disponible gratuitement ici : <http://www.java.com>

Note : un autotest complet en deux étapes vous permet de vérifier en quelques clics la compatibilité de votre poste avec la plate-forme, puis de réaliser de bout en bout un dépôt fictif sur la plate-forme.

Pour y accéder depuis votre espace privatif, cliquez sur le lien Prérequis du menu AIDE situé dans la barre grise supérieure de votre espace.

Il est fortement conseillé de déposer au minimum 2 heures avant la date limite de soumission des offres.

Lors de votre premier dépôt électronique sur cette plate-forme, il est recommandé de tester son poste en utilisant le test des prérequis

En cas de problème pour télécharger le dossier ou déposer les offres, il convient de contacter le support technique de la plateforme au numéro suivant : **01 72 36 55 48**

Attention, le support téléphonique n'intervient plus dans la dernière heure d'une procédure.

2) Copie de sauvegarde :

Il est fortement conseillé aux candidats voulant déposer une offre électronique sur la plate forme dématérialisée de l'Office, de faire parvenir au représentant du pouvoir adjudicateur une Copie de Sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB...) ou bien sur support papier à l'adresse indiquée ci-avant. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « ne pas ouvrir - copie de sauvegarde ». Cette copie de sauvegarde devra être transmise dans les délais impartis pour la remise des offres et/ou des candidatures.

3) **Les documents dont la signature est obligatoire** figurant sur ce support doivent être revêtus de la signature électronique (pour chacun des documents numériques) ou de la signature manuscrite (pour chacun des documents papiers).

📌 Notes aux entreprises

- les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.
- **les candidats doivent utiliser le même mode de transmission pour leur candidature et leur offre, sous peine d'irrégularité.**

10 Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents devront faire parvenir **au plus tard 8 jours** avant la date limite de remise des offres, une demande :

Par voie dématérialisée

<http://hautsdeseine-habitat.e-marchespublics.com>

Ces renseignements seront communiqués, par écrit, par le Pouvoir Adjudicateur, **5 jours** au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres.

11 Documents à produire par le candidat retenu et conditionnant l'attribution du marché

Le candidat retenu devra produire, au plus tard lors de la signature du marché :

- les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du Nouveau Code du Travail issue de la Loi n°2008-67 du 21 janvier 2008 ratifiant l'ordonnance 2007-329 du 12 mars 2007 du Code du Travail,
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales.

Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée et le candidat éliminé.

A défaut de présentation des documents susmentionnés, le marché ne pourra être signé.

12 Echanges du Pouvoir Adjudicateur au candidat

Le Pouvoir Adjudicateur pourra communiquer avec les candidats via :

- La plateforme de dématérialisation
- Télécopie
- E-mail
- Courrier simple et/ou courrier recommandé avec accusé réception

13 Loi applicable et règlement des litiges

En cas de litige, la loi française est seule applicable. Les correspondances relatives aux marchés seront rédigées en français.

14 Juridiction compétente :

Tribunal Administratif de Cergy Pontoise
2/4 boulevard de l'Hautil
95 027 – CERGY PONTOISE cedex
Tel : 01.30.17.34.00 / Fax : 01.30.17.34.59
Courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr